



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

activités physiques et sportives

Question écrite n° 39342

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le décret portant suppression du Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS). Elle estime qu'un organisme créé par la loi, et dont l'existence est consacrée par un article du code du sport dans sa partie législative, ne peut être supprimé que par la loi. Elle lui demande de constater l'illégalité de la démarche employée et donc de revenir sur la suppression engagée du CNAPS.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39342

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 36

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)